

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2019

Le 3 juin deux mil dix-neuf à 19 h 00, en mairie, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe VINCENT, Maire.

Étaient présent(e)s : Mmes : STIENNE, VARIN, PERRIAU, LEVIGNEUX, CASTOT, VAUCLIN
MM. LEBLANC, GONDARD, DANET, MODARD, FLAGUAIS, PECKRE

Étaient absent(e)s : M DUFLO pouvoir à Philippe VINCENT

Annabelle LEGRAS pouvoir à Sylvie STIENNE

Nicolas ADAM pouvoir à Sandrine PERRIAU

Caroline RASSET

Aude LESEIGNEUR

Jean-Philippe LECONTE

Secrétaire de Séance : Pascale VARIN

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AU TERRAIN DE FOOT – AVENANT N° 1 - ENTREPRISE PAYSAGES ADELINE

Monsieur le Maire expose que suite à la dernière réunion de chantier M Lefebvre de la FAFA a fait la demande de travaux supplémentaires tels que la pose de trois portails et pose de 9 ml de main courante, dont le montant s'élève à : 12 502 € TTC. Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord.

REPLACEMENT DU POTEAU INCENDIE RUE SIRE DE BOSC ROHARD

Monsieur PECKRE, chargé du suivi des travaux, expose que le poteau incendie de la Rue Sire du Bosc Rohard est en mauvais état et qu'il conviendrait de prévoir son remplacement avant la fin des travaux. Le devis s'élève à 1740 € TTC. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

ACQUISITION DE PANNEAUX POUR LA SECURITE ROUTIERE DES ECOLES

Le devis concernant les panneaux clignotant lumineux est arrivé et s'élève à 7050 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2019

Monsieur le Maire présente la demande émanant du Conseil Départemental pour 2019 au Fonds d'Aide aux jeunes, dont le montant s'élève à 0.23 € par habitant, soit 338.09 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

CONTRAT AIDE –PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Compte tenu de la charge des employés communaux en période estivale, Monsieur le Maire propose l'embauche d'un agent pour l'entretien des espaces verts à raison de 20h hebdomadaires dans le cadre du parcours emploi compétences, la rémunération sera basée sur le SMIC horaire de 10.03 €, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

TARIF POUR LE COLUMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle que le columbarium commandé en février dernier devrait être posé courant juin, afin de pouvoir répondre aux demandes, propose de fixer les tarifs, comme suit :

600 € pour une case, pour une durée de trente ans.

RGPD (règlement général sur la protection des données)

Monsieur le Maire rappelle que le règlement communautaire n°206/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel, impose la mise en place de procédures spécifiques. Pour nous aider dans ces tâches, propose de souscrire une convention de mission optionnelle RGPD, auprès du CDG 76, le montant de cette mission s'élève à 800 € pour les communes de moins de 2000 habitants. Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Fibre optique : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Bosc le hard disposera de la fibre optique en 2020.